

19 - Projet d'emprunt du CCAS - Avis du Conseil Municipal

Mme l'Adjointe MICHEL, Rapporteur : Conformément à l'article L 2121-34 du Code Général des Collectivités Territoriales, les délibérations des centres communaux d'action sociale qui concernent un emprunt sont prises sur avis conforme du Conseil Municipal.

Le CCAS souhaite contracter un emprunt nécessaire à l'exécution des dépenses de l'exercice 2016 en section d'investissement.

Cet emprunt permettra de réaliser le programme voté lors du Conseil d'Administration du 23 mars 2016 et modifié lors de la séance du 19 octobre 2016. Le besoin actuel est estimé à 370 000 €. L'emprunt contracté sera imputé en totalité sur le budget Logements-Foyers.

Les conditions sont les suivantes :

- Durée d'amortissement maximum : 12 ans
- Amortissement : Mensuel, Trimestriel ou Annuel
- Taux : Fixe et / ou variable simple.

Pour mémoire, le CCAS dispose d'un endettement faible et très sécurisé. Il ne faudrait au CCAS qu'environ un mois et demi de ses recettes réelles de fonctionnement pour rembourser la totalité de son encours de dette au 01/01/2016. De plus, 98,10 % de son encours est adossé à un taux fixe.

L'emprunt contracté contribuera à financer les investissements entrepris au cours de l'exercice 2016 et détaillés ci-dessous :

Logements Foyers	
Natures	Projection de réalisation du programme 2016
Matériel de Bureau	1 500
<i>Dotations pour remplacement téléphones fixes</i>	1 500
Mobilier	70 827
<i>Rénovation appartements / cuisinettes</i>	45 000
<i>Dotations divers mobiliers</i>	1 226
<i>Tables restaurant Marulaz</i>	8 601
<i>Mobilier cuisine Cèdres</i>	16 000
Autres immobilisations	21 000
<i>Dotations pour remplacement matériels</i>	5 887
<i>Electroménager appartements résidents</i>	15 113
Constructions	269 446
<i>Ravalement façade Huot</i>	110 000
<i>Réfection cuisine Cèdres</i>	16 000
<i>Renouvellement 2^{ème} chaudière Cèdres</i>	65 000
<i>Remise en état peinture salle à manger Marulaz</i>	9 446
<i>Cage d'escalier Marulaz (1^{ère} tranche)</i>	20 000
<i>Infirmier Huot</i>	5 000
<i>ADAP agenda d'accessibilité public</i>	44 000
TOTAL INSCRIPTIONS NOUVELLES 2016 LF	362 773

La méthode de détermination de l'emprunt d'équilibre est la suivante :

LOGEMENTS FOYERS			
	Dépenses	Recettes	
Dépenses d'équipement (projection)	362 773 €		
Remboursements d'emprunt	167 668 €		
Amortissement subventions transférables	21 443 €		
Amortissements		187 602 €	
FCTVA attendu		14 297 €	
Résultat N-1	91 367 €		
Subvention d'équipement		73 416 €	Solde
TOTAL	643 251 €	275 315 €	- 367 936 €

L'emprunt d'équilibre, déterminé à 367 936 €, a été arrondi à 370 000 €.

Proposition

Le Conseil Municipal est invité à se prononcer sur le projet d'emprunt du CCAS de Besançon.

«**M. LE MAIRE** : Y a-t-il des oppositions ? Des abstentions : 2. C'est adopté».

Après en avoir délibéré et sur avis favorable unanime (1 abstention) de la Commission n° 1, le Conseil Municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés (2 abstentions), adopte la proposition du Rapporteur.

M. le Maire, Mme DARD (2), M. BRIOT, M. CURIE, Mme ANDRIANTAVY, Mme WANLIN et Mme SEBBAB n'ont pas pris part au vote.

Rapport adopté à l'unanimité

Pour : 46

Contre : 0

Abstention : 0

Récépissé préfectoral du 16 novembre 2016.